



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Programme d'accèsion
sociale à la propriété - Versement d'une subvention aux futurs
acquéreurs des maisons à 110 000 euros - Avenant simplifié n°1 à la
convention ANRU**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090036

ORU

**Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Programme d'
accèsion sociale à la propriété - Versement d'une subvention
aux futurs acquéreurs des maisons à 110 000 euros - Avenant
simplifié n°1 à la convention ANRU**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La convention ANRU signée le 10 mai 2007 dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie, donne la possibilité de procéder à toute modification par avenant simplifié. L'article 8 de la dite convention stipule qu'un tel avenant sera passé s'agissant du volet accession sociale dès lors que le maître d'ouvrage et le programme seront connus.

La Ville de NIORT, par délibération en date du 11 juillet 2008, a cédé au promoteur GEOXIA Immobilier une partie de la parcelle DP n°161, d'une superficie de 9 800 m2 environ au prix de 10 €/m2 afin de lui permettre la construction de 47 logements en accession sur l'îlot Broglie au Clou Bouchet.

Ces logements sont des maisons individuelles avec parcelle de terrain. En fonction de la nature des prestations, elles seront commercialisées à 110 000 € ou à 134 000 € (taille du terrain, garage ou pergola, localisation sur le site).

L'objectif est de favoriser la mixité sociale en améliorant pour les primo-accédants les conditions économiques d'acquisition de leur logement. La commercialisation des logements s'effectuera sous conditions de ressources (plafonds Prêt Locatif Social) permettant à l'ensemble du programme de bénéficier du label « accession sociale à la propriété » (TVA à 5,5%, Prêt à Taux Zéro majoré, prêt PASS foncier).

De plus ce programme bénéficiera d'une subvention de l'ANRU et d'une subvention de la Ville. La subvention de l'ANRU portera sur les 27 logements à 134 000 € soit 108 000 € à raison de 4 000 € par logement. La subvention de la Ville de Niort portera sur les 20 logements à 110 000 € soit 80 000 € à raison de 4 000 € par logement.

Une convention tripartite Ville de Niort, ANRU, GEOXIA, interviendra ultérieurement pour préciser les obligations mises à la charge du promoteur au titre de la réalisation de cette opération d'accession à la propriété.

Une convention entre la Ville de Niort et chacun des acquéreurs des maisons à 110 000 € interviendra ultérieurement pour préciser les conditions de versement de la subvention ainsi que les obligations qui incombent aux acquéreurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe du versement d'une subvention de 4000 € aux acquéreurs des maisons à 110 000 € vendues par Géoxia dans le cadre du PRUS ;
- approuver l'avenant simplifié n°1 à la convention ANRU,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 10 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

